

## AVIS

Conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'arrêt N° EAU/AUT/21/0378-M25.1 du 21 octobre 2025 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, autorise la société Neon Muller S.A. la modification de l'autorisation EAU-AUT-21-0378 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un atelier de production d'enseignes à Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Sammy Wagner Bourgmestre Alex Folscheid

Secrétaire communal

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché en bonne et due forme à partir du ......1..3..NDV...2025

Steinfort, le ...... 1 3 NOV. 2025

Le bourgmestre

Le secrétaire communal